



Demande de
subvention communale 20.....

Déposée le / /20....

Dénomination de l'association :

Objet de la demande :

Fonctionnement (activités annuelles)

Les subventions de fonctionnement sont votées par le conseil municipal au moment du vote du budget communal, chaque année au plus tard fin mars. Les demandes de subventions doivent arriver avant, au plus tard **le 10 mars 2022**.

Les demandes arrivant après cette date devront tenir compte de ce vote précédent et des moyens restants.

Exceptionnelle ou événementielle

Les subventions exceptionnelles sont votées en conseil municipal dans un délai maximum de 3 mois à partir du dépôt d'un dossier complet, afin d'étudier correctement chacune. Dans le cadre des subventions exceptionnelles, la commune veillera à l'articulation entre les événements locaux, ainsi que la construction d'actions en partenariats avec les autres acteurs de Castelnau de Guers.

Montant de la demande : _____ € sur un budget global de _____ €

Personnes à contacter :

Nom et Prénom	Responsabilité	Téléphone	Email

Renseignements associatifs :

Nombre d'adhérents : _____ Nombre de Bénévoles : _____ Nombre de salariés : _____

Date de la dernière assemblée générale : ____/____/20__

Public Tout public Enfants Adolescents Adultes Personnes âgées

Autres : précisez _____

Partenariats établis sur la commune et en dehors : _____

Renseignements administratifs

N° SIRET : _____

Police d'Assurances Compagnie _____ N° de Contrat : _____



Dans le cadre de vos activités sur la commune, une assurance est nécessaire, autant pour protéger les bénévoles et les salariés que vos biens associatifs, ou que pour couvrir vos activités en direction de public au travers de différentes prestations et lors des utilisations des salles ou de l'espace public.

Pièces à fournir à ce dossier :

Pour que votre demande soit complète et puisse être instruite, pour rappel, il faut remplir cette présente fiche, ainsi que fournir :

Une lettre de demande adressée à Monsieur le Maire rappelant l'objet de votre demande et le montant de l'aide demandée (le montant de l'aide accordée par la commune ne peut être supérieur à votre demande, merci de le renseigner précisément),

Tout élément de communication que vous jugeriez nécessaire pour apprécier votre projet : document projet, rapport d'assemblée générale, tracs, articles midi-libre, ...

Le bilan financier de l'année précédente (sauf dans le cadre de création d'association) – document aussi appelé compte de résultat certifié par le président de l'association,

Un budget prévisionnel de l'année en cours certifié par le président de l'association,

Nota Bene : Tout budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Il doit être sincère en précisant au plus juste l'estimation du montant des dépenses et des recettes.

Un RIB actualisé si vos coordonnées bancaires ont changées.

Pour les subventions exceptionnelles, l'écriture d'un document présentant le caractère singulier de la sollicitation est nécessaire pour étudier la demande et un budget spécifique à cette opération

La commune doit être en possession de ces documents pour toute demande de subvention mais elle doit aussi pouvoir conserver pour chacune des associations implantées sur la commune :

Les statuts de l'association,

la parution au Journal officiel

le récépissé de déclaration de la préfecture

Toute recomposition du conseil d'administration et du bureau

Si vous avez modifié ces documents, merci d'en faire réaliser une copie en mairie.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (nom, prénom)

.....

Représentant(e) légal(e) de la structure en qualité de

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents ;

- Certifie l'exactitude des informations et documents annexés au dossier de demande de subvention à la commune de Castelnau de Guers ;

- M'engage à fournir à la commune de Castelnau de Guers tous documents complémentaires qui lui paraîtront utiles ;

- Déclare avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions aux associations et déclare en accepter les termes ;

- Prend acte du fait que toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée à la structure ;

- Prend acte, dans le cadre du financement d'un projet, la non réalisation du projet entraînerait le reversement de la subvention attribuée à la structure.

Fait le .../.../20..... à

.Signature :